

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2020

À cette séance ordinaire tenue le 10 août 2020 sont présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2020-08-10-146

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2020-08-10-147

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2020-08-10-148

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 10 août 2020 au montant de 222 420.06 \$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE JUILLET 2020

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	6 747.54 \$
2	Telus	1 101.85 \$
3	Telus Mobilité	58.01 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Xplornet, Aq.PM.: 60.36\$	60.36 \$
6	Salaires nets des Élus, juillet	2 556.01 \$
7	Salaires nets des Employés, juillet	22 580.41 \$
8	Salaires nets des Pompiers, juillet, gardes-entretiens, 4 interventions, pratiques Sumi, prévention, formation Ariane Lefebvre 54 heures, travail administratif Patrick Auger: 20¾ hres	4 545.64 \$
9	Ministre du Revenu du Québec, remise Juillet	10 817.05 \$
10	Receveur Général du Canada, remise Juillet	4 305.21 \$
11	REER, cotisations, Juillet	2 221.32 \$
12	Financière Manuvie, ass. collective, Juillet	2 647.28 \$
13	Canadien National, juin	592.00 \$
14	Postes Canada, ajustement sur facture	16.97 \$
15	Médial Conseil Santé Sécurité, forfait semestriel mutuelle FQM/prévention	783.98 \$
16	Solneuf, analyses 12.76 tonnes, accident 10 juin incendie	966.06 \$
17	Société Telus Communications, remb. taxes fermeture de l'eau	349.48 \$
18	Raymond, Chabot, Grant, Thornton, hon. Profess. Audit au 31-12-2019	10 922.63 \$
19	SBM, copies facturables copieur 20-07 au 20-10-2020	183.96 \$
20	Technipc informatique Inc. problème Outlook, ordinateur bureau mun.	23.00 \$

21	Richard Équipement, papeterie et fournitures de bureau	622.83 \$
22	Ariane Lefebvre, frais de repas 18 janvier et 13 juin: 32.04\$, frais déplacements formation 812km à 0.40: 324.80\$	356.84 \$
23	Patrick Auger, remb. fact. Fournitures, incendie	170.02 \$
24	Coop Novago, Mun.: 3030.76\$, Loisirs: 107.02\$, Incendie: 30.98\$, Embellissement (poubelle bateau): 19.63\$	3 188.39 \$
25	Pavco, pavage rue Mgr.Douville et Ile Grandbois, résol: 2020-07-13-136	33 363.25 \$
26	Pharmacie St-Casimir, Mun.: 186.73\$, Loisirs: 9.19\$	195.92 \$
27	PJ Services Mécanique, essence	347.08 \$
28	CTM Québec, programmation radio Alexandre	63.24 \$
29	Entreprises St-Ubaldo Inc., pierre MG-20 et 0¾, rebuts d'asphalte et rebuts de béton	2 089.17 \$
30	134619 Canada Inc (Albert Tessier), travaux 25 mai au 15 juillet, voirie, Aq.SC, Aq.PM, (heures de pelle, achat terre, sable, gravier)	11 394.92 \$
31	Sports Plus St-Casimir, lame couteau tracteur: 89.65\$, achat balai mécanique et débroussailleuse: 1149.73\$, pièce pour scie mécanique: 25.29\$	1 264.67 \$
32	Garage Ghislain Tessier, changement d'huile F-150	234.25 \$
33	Groupe Lafrenière Tracteur, huile transmission hydraulique tracteur	92.82 \$
34	Centre Mécanique AGH, Installer avertisseur de benne pour camion F-550	729.46 \$
35	Pascal Falardeau Inc. réparer tondeuse Orsi	667.04 \$
36	Vohl Inc. pièces pour faucheuse Orsi: 48.29\$, pièces pour assainissement: 13.99\$	62.28 \$
37	Garage Conrad Audet, essence mun.: 743.69\$, incendie: 96.12\$	839.81 \$
38	David Grondin, remb. Fact. Canadian Tire: 137.88\$ (2 pinces clés et 2 ensemble de tournevis), frais déplacements: 6.40\$, frais de repas Québec: 19.05\$	163.33 \$
39	MRC de Portneuf, crédit sur fact. 2019-2020 transport collectif: (26.-\$), travaux en urbanisme et géomatique: 1314.\$	1 288.00 \$
40	Bélangier Sauvé, Hon. Profess. Convention servitude Microbrasserie	862.31 \$
41	Dicom, frais transport	10.85 \$
42	Eurofins, analyses eau potable et usée	659.67 \$
43	Endress & Hauser, honoraires Étallonage des débitmètres, Aq.SC: 1866.43\$, Aq.PM: 933.21\$	2 799.64 \$
44	Véolia, produits chimiques Aq.SC et Aq.PM	838.24 \$
45	Univar, aluminate de sodium Aq.SC	3 018.10 \$
46	Brault Maxtech Inc. 3 kit de sensor à 313.\$, Aq.PM	1 114.11 \$
47	SNC Lavalin Inc., Hon. Prof.. Estimation rue Baribeau, rés: 2020-06-08-123	1 207.24 \$
48	Les Entreprises Claude Boutin Inc. pompage des grilles de rues	1 988.79 \$
49	RRGM, quote part 3ième vers: 41230.50\$, quote-part 2ième vers: fosses septiques: 5506.28\$, vidange fosse rétention Aq.PM: 275.77\$	47 012.55 \$

50	Marie Bélisle, remb. Fact. Pharmacie (crème solaire): 14.94\$, fact. Coop Novago (gants et sécateur): 26.28\$, Embellissement	41.22 \$
51	Électro-Paul Inc. réparer lumière tennis, Loisirs: 77.48\$, installer un inverseur et prise extérieure pour une génératrice Hôtel de Ville: 10548.96\$, Résol: 2020-04-14-088	10 626.44 \$
52	Marché Richelieu, fournitures camp de jour, Loisirs	30.51 \$
53	Sports Inter Plus, poussière à ligner + transport: 626.59\$, achat 1 but + transport,:120.67\$, Loisirs	747.26 \$
54	Katy Grandbois, remb. Fact. Korvette matériel camp de jour, Loisirs	44.82 \$
55	Ange-Aimée Asselin, frais déplacements et repas: 102.96\$, remboursement achat 2 volumes: 50.30\$	153.26 \$
56	Librairie Pantoute, volumes bibliothèque	860.37 \$
57	Réseau Biblio, fournitures bibliothèque	88.35 \$
58	Stantec, hon. Prof. Géotechnique Barrage et Prise d'eau Aq.SC.Résol: 2020-01-13-021	21 270.38 \$
59	Les Équipements Acmat Inc. location compacteur Ile Grandbois	251.94 \$
60	Ville de Donnacona, facturation cour municipale, juin	90.00 \$

	TOTAL DU MOIS:	222 420.06 \$
	Municipalité:	214 554.37 \$
	Loisirs:	1 433.08 \$
	Incendie:	6 371.76 \$
	Embellissement	60.85 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dixième jour du mois d'août 2020.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin nous informe que le camp de jour a accueilli 25 jeunes cet été. Par la suite, il remercie Mme Katy Grandbois pour son travail en tant que coordonnatrice aux loisirs.

Monsieur Denis Naud ajoute sa voix à celle de M. Beaudoin pour remercier Mme Grandbois pour son travail tout en lui souhaitant un bon succès dans ses projets futurs.

Monsieur Louis-Philippe Douville n'a rien à signaler.

Madame Danielle D. DuSablou résume sa rencontre concernant le projet de centre médical.

Monsieur André Filteau nous informe que les fenêtres ont été remplacées à la bibliothèque.

Monsieur Michel Trottier nous informe que le SSI a effectué 4 sorties au cours du dernier mois.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous dresse un état de la situation en regard des problématiques survenues récemment à l'usine d'eau potable située à Saint-Thuribe.

2020-08-10-149

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION/ RÈGLEMENT
NUMÉRO 189-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 139-2015 ET LE RÈGLEMENT RELATIF À
L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
NUMÉRO 140-2015 AFIN DE REMPLACER LA ZONE
RÉSIDENTIELLE DE FAIBLE DENSITÉ Ra/a-8 PAR UNE ZONE
RÉSIDENTIELLE DE MOYENNE DENSITÉ Rb/a-3**

Monsieur le maire commente et explique le contenu du présent projet de règlement soumis à la consultation. Par la suite, il invite les personnes de l'assistance intéressées par le projet à apporter leurs observations et commentaires sur le dossier.

2020-08-10-150

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
189-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
139-2015 ET LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 140-2015 AFIN DE
REPLACER LA ZONE RÉSIDENTIELLE DE FAIBLE DENSITÉ
Ra/a-8 PAR UNE ZONE RÉSIDENTIELLE DE MOYENNE DENSITÉ
Rb/a-3**

Monsieur le maire Dominic Tessier Perry procède à la présentation du règlement et répond aux questions sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le second projet de Règlement numéro 189-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 et le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 140-2015 afin de remplacer la zone résidentielle de faible densité Ra/a-8 par une zone résidentielle de moyenne densité Rb/a-3 soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION/ RÈGLEMENT
NUMÉRO 191-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 139-2015 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE
PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE P-5 DANS LE SECTEUR DE
LA PLACE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le maire commente et explique le contenu du présent projet de règlement soumis à la consultation. Par la suite, il invite les personnes de l'assistance intéressées par le projet à apporter leurs observations et commentaires sur le dossier.

2020-08-10-151

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
191-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
139-2015 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE PUBLIQUE ET
INSTITUTIONNELLE P-5 DANS LE SECTEUR DE LA PLACE DE
L'ÉGLISE**

Monsieur le maire Dominic Tessier Perry procède à la présentation du règlement et répond aux questions sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le second projet de Règlement numéro 191-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 afin de créer une nouvelle zone publique et institutionnelle P-5 dans le secteur de la Place de l'Église soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÈGLEMENT
NUMÉRO 192-2020 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
NUMÉRO 138-2015 AFIN D'AJUSTER LES LIMITES DES
AFFECTATIONS DANS LE SECTEUR DU NOYAU
INSTITUTIONNEL**

Monsieur le maire commente et explique le contenu du présent projet de règlement soumis à la consultation. Par la suite, il invite les personnes de l'assistance intéressées par le projet à apporter leurs observations et commentaires sur le dossier.

2020-08-10-152

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2020 MODIFIANT LE
PLAN D'URBANISME NUMÉRO 138-2015 AFIN D'AJUSTER LES
LIMITES DES AFFECTATIONS DANS LE SECTEUR DU NOYAU
INSTITUTIONNEL**

Monsieur le maire Dominic Tessier Perry procède à la présentation du règlement et répond aux questions sur le sujet.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet de Règlement numéro 192-2020 modifiant le plan d'urbanisme numéro 138-2015 afin d'ajuster les limites des affectations dans le secteur du noyau institutionnel soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-08-10-153

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2020-03 / MME
JOHANNE PETITCLERC ET M. PATRICK AUGER**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Mme Johanne Petitclerc et M. Patrick Auger pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 6.2.3 du Règlement de zonage 139-2015;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un lot situé en zone résidentielle (zone Rb-9);

CONSIDÉRANT que la présente demande vise à autoriser un empiètement de 2,85 mètres dans la marge de recul latérale droite afin de permettre l'agrandissement de la résidence ainsi que la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par les requérants ont convaincu les membres du CCU du préjudice que ceux-ci auraient à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU 2020-08-03-005;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 408, situé dans la zone résidentielle Rb-9, un empiètement de 2,85 mètres dans la marge de recul latérale droite alors que le Règlement de zonage 139-2015 ne le permet pas, et ce, afin de permettre l'agrandissement de la résidence ainsi que la construction d'un garage.

ADOPTÉE

2020-08-10-154

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir approuve les dépenses d'un montant de 18 960\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2020-08-10-155

REMERCIEMENTS À MADAME KATY GRANDBOIS

CONSIDÉRANT que Madame Katy Grandbois a occupé le poste de coordonnatrice aux loisirs au cours des quatre dernières années;

CONSIDÉRANT que le travail effectué au cours de cette période est digne de mention;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE remercier Madame Katy Grandbois pour l'excellent travail qu'elle a accompli au cours des dernières années pour la Municipalité de Saint-Casimir tout en lui souhaitant le meilleur des succès dans ses projets.

ADOPTÉE

2020-08-10-156

DEMANDE D'AJUSTEMENT DES TARIFS POUR LE PIÉGEAGE DES CASTORS

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajustement des tarifs de piégeage a récemment été soumise par M. Patrick Tessier, lequel effectue la trappe des castors pour le compte de la municipalité;

CONSIDÉRANT que certaines interventions ont lieu sur les territoires de Saint-Thuribe et de Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à cette demande;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les tarifs pour le piégeage des castors soient les suivants à compter du 10 août 2020 :

Lieu de capture	Tarif par castor (non taxées)
Territoire de Saint-Casimir	200\$
Territoire de Saint-Thuribe	225\$
Territoire de Saint-Ubalde	250\$

ADOPTÉE

2020-08-10-157

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder au remplacement du photocopieur actuel;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à demander une soumission aux entreprises identifiées lors de la séance de travail du 3 août dernier.

ADOPTÉE

2020-08-10-158

CESSION D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE LA RUE LACOURSIÈRE EN FAVEUR DES LOTS 3 928 618 ET 3 928 619 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie ont eu lieu l'an dernier sur la rue Lacoursière;

CONSIDÉRANT qu'il serait pertinent d'établir la limite de ladite rue selon une emprise fonctionnelle afin de refléter l'occupation des immeubles des lots 3 928 618 et 3 928 619 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du conseil sont favorables à céder sans frais une largeur de l'emprise de la rue Lacoursière devant les lots 3 928 618 et 3 928 619 du cadastre du Québec, et ce, selon le certificat de localisation préparé par M. Raphaël Fillion Gagné daté du 30 août 2018 (minute 1231 / dossier 25B174);

QUE l'ensemble des frais reliés à ces transactions soient entièrement assumés par les propriétaires de ces lots;

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents relatifs à ces transactions.

ADOPTÉE

2020-08-10-159

REPLACEMENT DU SYSTÈME D'ALARME À L'OMH DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT que le système d'alarme a récemment été remplacé à l'OMH de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT que cette dépense n'a pas été budgétée et qu'une demande de contribution supplémentaire de 1111.71\$ a été soumise au conseil municipal le 15 juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE contribuer pour une somme supplémentaire de 1111.71\$ à l'OMHGP pour l'année courante.

D'IMPUTER cette dépense au surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉE

2020-08-10-160

ENGAGEMENT MUNICIPAL ENVERS LE CENTRE MÉDICAL ET PROFESSIONNEL DE L'OUEST DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE le G.M.F (Groupe Médecins Familles) de Portneuf couvre quatre secteurs: Sud (Donnacona), Est (Pont-Rouge), Nord (Saint-Raymond) et Ouest (Saint-Marc) ayant chacun une population de près de 13 000 résidents à desservir;

CONSIDÉRANT QUE le secteur Ouest a une situation géopolitique particulière: huit municipalités réparties sur le plus grand territoire, étant le secteur le plus éloigné de la Capitale-Nationale et aussi le secteur le plus vieillissant où le revenu moyen per capita est le plus faible de toute la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE le secteur Ouest est celui qui a le plus grand nombre de lits en CHSLD de tout le GMF et qu'il est le secteur où l'on compte le moins de médecins;

CONSIDÉRANT QUE la Clinique médicale des Carrières a dû faire face au départ (soit retraite ou décès) de trois médecins pratiquant à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE ladite clinique n'a réussi pendant cette même période, qu'à recruter deux médecins à temps partiel (30% de prise en charge) et que deux autres médecins ont annoncé leur retraite à la fin de 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Santé de l'Ouest de Portneuf travaille depuis près de quatre ans à recruter de nouveaux médecins (soit nouveaux facturants et/ou médecins interrégionaux (MIR));

CONSIDÉRANT QUE les médecins ne veulent plus faire de l'administration, mais se consacrer entièrement à la pratique médicale, et de ce fait, ont signifié aux propriétaires du *1 000 des Carrières* (où se situe la clinique) qu'ils ne renouvelleront plus le "bail" de location à compter du 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE pour le Comité Santé de l'Ouest de Portneuf, la seule façon d'assurer la pérennité d'une clinique médicale dans l'Ouest passe par l'**union** et le **soutien financier** de toutes les municipalités du secteur via la création d'un O.B.N.L. (organisme à but non lucratif) qui administrera la nouvelle clinique médicale de l'Ouest;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir s'engage auprès de l'organisme à but non lucratif nommé Centre médical et professionnel de l'Ouest de Portneuf (CMPOP) à :

- Devenir administrateur de l'organisme à but non lucratif;
- S'engage à supporter financièrement l'organisme, advenant un déficit, basé selon le prorata de la population de chaque municipalité selon le décret annuel de la population du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), et ce, selon le tableau suivant :

POPULATION 2020				Déficit 2021	Déficit 2022	Déficit 2023	Déficit 2024	Déficit 2025	Total Déficit
				38 263.00 \$	- \$	1 082.00 \$	3 944.00 \$	6 862.00 \$	50 151.00 \$
				2.94 \$	- \$	0.08 \$	0.30 \$	0.53 \$	
34048	Portneuf	V	3 240	9 525.33 \$	- \$	269.36 \$	981.83 \$	1 708.25 \$	12 484.77 \$
34058	Deschambault-Grondines	M	2 246	6 603.05 \$	- \$	186.72 \$	680.62 \$	1 184.18 \$	8 654.56 \$
34060	Saint-Gilbert	P	297	873.15 \$	- \$	24.69 \$	90.00 \$	156.59 \$	1 144.44 \$
34065	Saint-Marc-des-Carières	V	2 936	8 631.59 \$	- \$	244.08 \$	889.71 \$	1 547.97 \$	11 313.36 \$
34097	Saint-Alban	M	1 199	3 524.96 \$	- \$	99.68 \$	363.34 \$	632.16 \$	4 620.13 \$
34078	Saint-Casimir	M	1 435	4 218.78 \$	- \$	119.30 \$	434.86 \$	756.59 \$	5 529.52 \$
34085	Saint-Thuribe	P	290	852.58 \$	- \$	24.11 \$	87.88 \$	152.90 \$	1 117.46 \$
34090	Saint-Ubalde	M	1 372	4 033.56 \$	- \$	114.06 \$	415.76 \$	723.37 \$	5 286.76 \$
	TOTAL POPULATION 2020		13 015	38 263.00 \$	- \$	1 082.00 \$	3 944.00 \$	6 862.00 \$	50 151.00 \$

- Que la période de cette entente soit pour les cinq prochaines années à partir de la signature d'une entente de location entre le Centre médical et professionnel de l'Ouest de Portneuf avec les propriétaires.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est traité à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2020-08-10-161

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h50.

René Savard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire